

**GOUVERNEMENT DU SENEGAL  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

**Avenant au Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance  
N° SEN/02/007(SEN10-00057811)**

**N° de l'avenant :**

**Titre du Projet :** Projet d'Assistance à la Lutte Antimines en Casamance (PALAC)

**Effet de l'UNDAF et indicateur :**

Effet UNDAF 3.6. Prévention des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies.

Les capacités des institutions nationales, locales et communautaires pour mieux gérer les crises, les catastrophes naturelles et les épidémies et pour y répondre rapidement sont renforcées.

**Produit escompté :**

Renforcer la paix et la sécurité et soutenir le retour des populations et la reconstruction économique de la région naturelle de Casamance

**Secteur :** Action antimines

**Durée prévue :** 2 ans

**Date de démarrage :** 01/01/2010

**Date d'achèvement :** 31/12/2011

**Modalité d'exécution :** Exécution Nationale (NEX).

**Agence gouvernementale de mise en œuvre:** Ministère des Affaires Etrangères / Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS)

**Zones d'intervention du projet :** Régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou

**Description succincte :**

Le projet vise à apporter une assistance au Gouvernement de la République du Sénégal (GRS) pour développer les structures et institutions nationales compétentes qui lui permettront de planifier, coordonner, contrôler et superviser les opérations d'action antimines à mettre en œuvre en appui au Programme de Relance des Activités Economique Sociales en Casamance (PRAESC) ainsi qu'à d'autres programmes de développement et projets humanitaires dans la région naturelle de Casamance.

A travers son appui au Centre National d'Action Antimines au Sénégal, le projet facilitera la mobilisation de ressources nécessaires au programme d'action antimines et appuiera les institutions chargées de sa mise en œuvre afin de renforcer la dynamique de paix, permettre la réinstallation des personnes déplacées par le conflit et favoriser la reconstruction et le développement socio-économique de la région (projets agricoles, sociaux, infrastructures, etc.)

Les trois composantes du projet sont :

- la consolidation du cadre stratégique et réglementaire ;
- la mise en œuvre des opérations de déminage humanitaire,
- la mise en œuvre des activités d'éducation au risque, d'assistance aux victimes et de plaidoyer.

**Signé au nom :**

**Signature**

**Titre**

**Date**

**Du Gouvernement  
du Sénégal**

Le Ministre d'Etat  
Ministre de l'Economie  
et des Finances  
  
Abdoulaye DIOP

24 JUIN 2010

**Du PNUD**

F. Bintou DJIBO  
Représentante Résidente

04 AOUT 2010

